



Rapport d'activité 2023

Les pensions de famille



Introduction

La pension de famille est un outil pour la mise en œuvre de la politique du Logement D'Abord. A ce titre, elle a un rôle majeur à jouer pour une action concrète et durable.

Les pensions de famille sont nées d'un programme expérimental lancé en 1997 sur la base d'un appel à projets par les ministères du logement et de l'action sociale. Elles ont ensuite été consacrées par la circulaire du 10 décembre 2002. S'agissant d'une forme particulière de résidence sociale, les pensions de famille possèdent aujourd'hui un statut propre inscrit dans les textes.

La DIAHL, délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, définit les « Pensions de Famille », dans son enquête nationale parue en novembre 2015, comme des structures qui représentent une déclinaison particulière des résidences sociales.

En proposant à des personnes seules à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, des logements abordables, adaptés et accessibles, les pensions de famille permettent aux personnes logées à la fois d'être chez elles et de rompre avec l'isolement.

La pension de famille permet une animation de la vie collective et un soutien dans les démarches individuelles. **Il s'agit d'être chez soi mais pas tout seul.** Le logement est autonome et durable. Il permet à celui qui l'occupe de renouer progressivement, à son rythme, avec l'usage d'un logement privatif. La présence des travailleurs sociaux y est primordiale car elle offre un accompagnement social spécifique et fait vivre le collectif.

Ces structures de petite taille, insérées dans le tissu urbain existant, associent des logements privés et des espaces collectifs. Plusieurs professionnels aux formations diversifiées assurent une présence hebdomadaire régulière. Ils ont pour rôle de réguler la vie dans la pension de famille, d'organiser avec les résidents les modalités de vie commune et de faciliter les relations sociales.

Par l'animation des espaces et temps collectifs, offrent aux résidents une écoute et une aide pour faire face à leurs difficultés, organisent le lien avec l'environnement local (accès aux soins, aux services sociaux, culturels etc...).

Depuis le 1 septembre 2013, l'Association Dijonnaise d'Entraide aux Familles Ouvrières (ADEFO) a reçu l'agrément pour gérer 15 places de Pension de Famille sur le territoire du Val De Saône, situées sur les villes d'Auxonne et Genlis.

Grâce à l'augmentation de l'agrément en 2019, puis de celle de 2021, nous sommes passés à 41 personnes accueillies et nous parlons à présent de 2 pensions de famille ADEFO, réparties chacune en deux pôles distincts et quelques appartements en diffus :

- La pension de famille « La Chouette » à Genlis, pour 16 personnes.
- La pension de famille « Cœur de Saône » à Auxonne pour 23 personnes.

Au regard du nombre de personnes en liste d'attente, du faible turn-over qui n'est activé qu'avec les décès ou de très rares réorientations, l'Etat a en effet accepté d'augmenter l'agrément pour permettre à un plus grand nombre de personnes de bénéficier de cet accompagnement.

Ainsi, pour répondre aux évolutions et besoins des publics, nous avons adapté nos produits logements. L'année 2023 marque l'achèvement des travaux rue Paul DOUMER à GENLIS. Un collectif rénové, agrémenté d'un espace extérieur y voit le jour. Nous disposons comme précité de quelques logements en diffus pour répondre aux besoins de certains profils, trop en difficulté dans le savoir habiter notamment. Ces appartements sont toujours associés aux ateliers collectifs.

LE TERRITOIRE

Le Val de Saône et Val de Tille sont des territoires ruraux situés à l'Est de Dijon. Ils sont composés de 3 cantons.

Les principales villes sont Genlis, Auxonne, Pontailler-sur-Saône, Mirebeau, Fontaine Française et Is / Tille.

Cette année, nous continuons à développer notre action sur le territoire du Val de Tille.

Le territoire d'intervention du Service Val de Saône de l'ADEFO est composé des Communautés de communes :

- des vallées de la Tille et de l'IGNON (Covati)
- Mirebellois et Fontenois
- de la Plaine Dijonnaise
- CAP Val de Saône

Mis à part le train, qui relie Genlis et Auxonne à Dijon et le Transco qui quant à lui relie Is-sur-Tille à Dijon, rien d'autre ne permet les déplacements sur la cité administrative. La plupart des démarches : CAF, Préfecture, CPAM, Trésor Public, Service des Impôts, Etablissements Médicaux... s'effectuent effectivement sur la métropole et nécessitent donc des déplacements.

Les habitants du Val de Saône et du Val de Tille, doivent avoir leur propre moyen de transport sinon, la ruralité est un facteur d'isolement social. Or, rare dans le cadre de nos accompagnements sont ceux qui sont en possession d'un moyen de transport personnel. Pour la majorité des ménages que nous accompagnons, nous devons effectuer avec eux ce lien avec la métropole. Les « accompagnements physiques » prennent alors tout leur sens.

LES LOCAUX

L'équipe de la Pension de familles cohabite avec les collègues ADEFO des autres dispositifs présents sur le territoire. Ainsi, leurs bureaux sont situés à GENLIS.

Cette année l'équipe s'est vu déménager et intégrer de nouveaux bureaux, plus fonctionnels, plus grands et mieux repérés. Ils disposent désormais d'un espace réservé à eux avec un bureau dédié aux professionnels de la Pension de Famille.

Le lieu permet de recevoir le public, ce qui n'était pas le cas jusque-là. Un bureau dit « partenaires » permet également d'accueillir des partenaires nécessaires aux accompagnements et d'envisager pouvoir en créer de nouveaux.

A Auxonne, la ville met à disposition au centre-ville, une **salle commune** pour les actions collectives et les permanences.

A Genlis, depuis novembre 2019, La Pension de famille dispose d'une salle commune située au milieu des habitants de l'un des collectifs. Cette dernière, grande et adaptée aux besoins des personnes accueillies est prêtée par ailleurs à la nouvelle cellule addictologie de la SEDAP qui tient ses permanences les mardis après-midi depuis le 1^{er} décembre de cette année.

Cette année, après des rencontres avec la mairie de Genlis, nous avons obtenu de conserver l'espace situé face à Paul DOUMER dans le cadre du bail emphytéotique. Ainsi, les deux ALGECO situés sur cet espace vont pour être réhabilités. L'un d'eux deviendra une salle commune supplémentaire.

La difficulté de ces territoires ruraux dijonnais est, de trouver des logements adaptés au public Pensions de Familles de l'ADEFO, comme nous le confirment les agents immobiliers, les mairies et les bailleurs publics. En effet, nous accueillons en majorité, des personnes seules d'une part, avec leurs problématiques de santé et d'addiction avérées mais non traitées d'autre part, qui nécessitent, pour chacun, d'habiter dans de petits logements en rez-de-chaussée ou avec ascenseurs. Cette recherche de logements adaptés est d'autant plus importante, qu'il faut anticiper le vieillissement, en plus ou moins bonne santé, de nos pensionnaires.

Les petits logements (studios, ou T1/T2 en fonction des ressources) sur ces secteurs, sont très rares d'autant plus dans un même bâtiment, qu'il s'agisse du parc public ou privé.

Malgré les difficultés conjoncturelles, de ce territoire rural, **30 logements ADEFO sur 41 places sont regroupés à 4 adresses** (2 bâtiments dédiés dans chacune des 2 villes).

Nous devons aussi adapter ces logements, à la demande du public qui nous est adressé par les Commissions SIAO, car nous faisons partie des Pensions de Famille de Bourgogne Franche Comté et ainsi avons à offrir à nos pensionnaires la possibilité d'être accueilli en couple. Cette année nous en accueillons **trois** simultanément, soit 2 places Pension de Famille pour un seul logement.

La répartition des places Pension de Famille entre les deux villes, Genlis et Auxonne, peut varier selon les orientations SIAO (nous évitons d'installer 2 personnes en conflit dans la même ville), la typologie du public, sa mobilité et ses ressources financières.

Ce constat repéré sur le terrain, est le reflet des statistiques sur « le logement et la construction » concernant « le parc locatif social » que nous pouvons retrouver sur le Portail internet de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de la Bourgogne-Franche-Comté.

Outre la complexité de ce territoire en termes d'habitat adapté, l'ADEFO a fait le choix d'accueillir les personnes avec leurs animaux de compagnie. Il est donc aussi nécessaire d'avoir des lieux dédiés et adaptés avec des espaces extérieurs.

L'EQUIPE

L'équipe est composée de 5 professionnels dont les temps sont répartis comme suit :

- 2.5 ETP de TISF
- 0.50 ETP de CESF
- 0,50 ETP éducateur spécialisé
- 0.25 ETP de CDS

La CESF et l'ES sont principalement détachés aux accompagnements administratifs, éducatifs, tandis que les TISF organisent tous les temps collectifs et les accompagnements divers tels que l'aide à l'entretien, aux courses, l'accès aux soins (RDV médecin traitant, spécialistes, pharmacies...).

Précisons toutefois que nous adaptons ces accompagnements et missions aux besoins de la personne qui tisse une relation de confiance avec les professionnels qui exercent sur les Pensions de Famille. Ainsi, il arrive régulièrement à une TISF d'effectuer un accompagnement médical par exemple.

EN 2023

- **42 PERSONNES ACCUEILLIES EN PENSION DE FAMILLES**, dont trois couples, soit **40 Ménages** cette année.
- MOYENNE D'AGE : **60.97** ans, contre 57.2 ans en 2022.
- NUITÉES effectuées en 2023 : **13753** (13427 en 2022, 12168 nuitées en 2021, 11 663 nuitées en 2020)
- **3 SORTIES EN 2023** (7 sorties en 2022, 4 en 2021, 2 en 2020)
- Durée moyenne de séjour : **4.4** ans
- Moyenne des nuitées effectuées depuis l'entrée en PF : **1606** nuitées.
- DUREE MOYENNE DE SEJOUR DES PERSONNES SORTIES EN 2023 : **4** ans
- **7 ENTREES** en 2023, à l'instar de 2022.

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

Toutes les personnes accueillies dans nos Pensions de Famille, ont été préalablement orientées par une Commission SIAO, du territoire Val de Saône ou autre territoire. Contrairement à toute autre orientation aucun objectif de travail n'est préconisé par la Commission.

La majorité de ces personnes ont des attaches familiales ou affectives avec le Val de Saône, qui est le lieu de résidence de leur enfance, de leur jeunesse, ou actuelle.

La particularité de nos Pensions de Famille est d'accueillir des personnes qui sont dans des dépendances à l'alcool ou aux substances illicites qui ont nui et nuisent encore à leur santé et à leurs relations sociales.

L'abstinence n'est pas une condition d'admission nécessaire, car l'accès aux soins fait partie intégrante du projet d'établissement. Nous veillons cependant à ce que la consommation d'alcool ou de toxique soit raisonnée pour être compatible avec la vie en société, la participation aux ateliers, aux sorties et autres manifestations annuelles.

De plus, tous souffrent d'un isolement et d'une solitude extrême. A cela s'ajoute souvent des troubles ou difficultés psychiques, liées entre autres à des parcours de vie chaotiques.

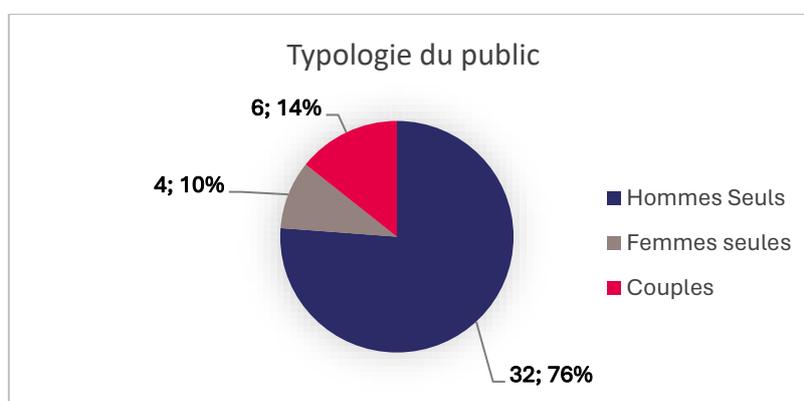
La majorité des personnes accueillies bénéficie d'une mise sous protection de leurs ressources (judiciarisée ou non : curatelle ou mandatement du RSA à l'Association), composées principalement de prestations sociales (RSA ou AAH).

TYPOLOGIE DU PUBLIC

QUELQUES DONNEES CHIFFREES :

76% des personnes accueillies en Pensions de Famille ADEFO **sont des hommes** (85 pourcents en 2022).

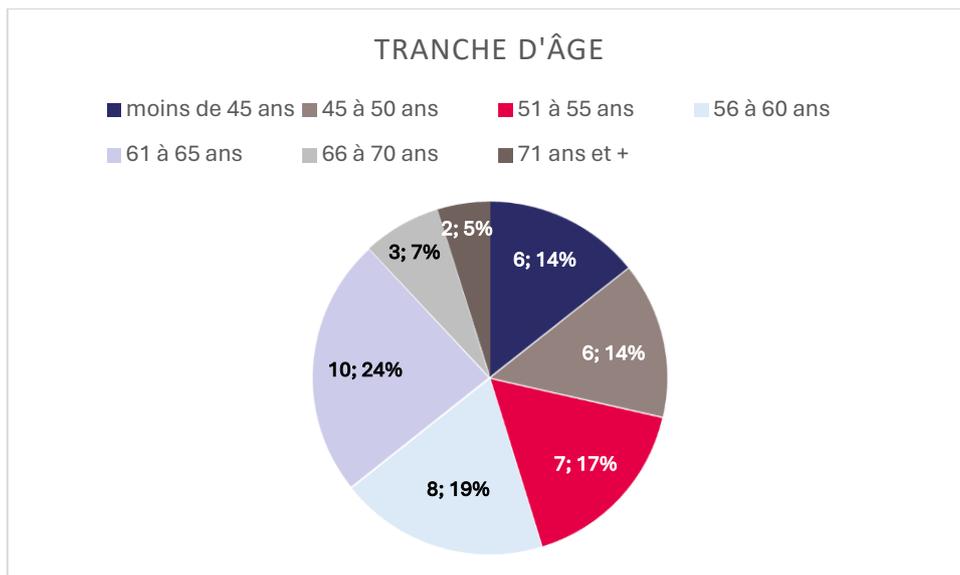
Les femmes seules représentent **10 %** contre **15 %** en 2022 des personnes accueillies en Pension de Famille.



La moyenne d'âge de notre public est cette année de **60.97** ans contre 57.2 ans l'année dernière. Cette moyenne n'a de cesse d'augmenter, du fait du vieillissement de notre public et de la durée moyenne des prises en charge.

24 personnes ont entre 56 et 70 ans, contre 19 en 2022.

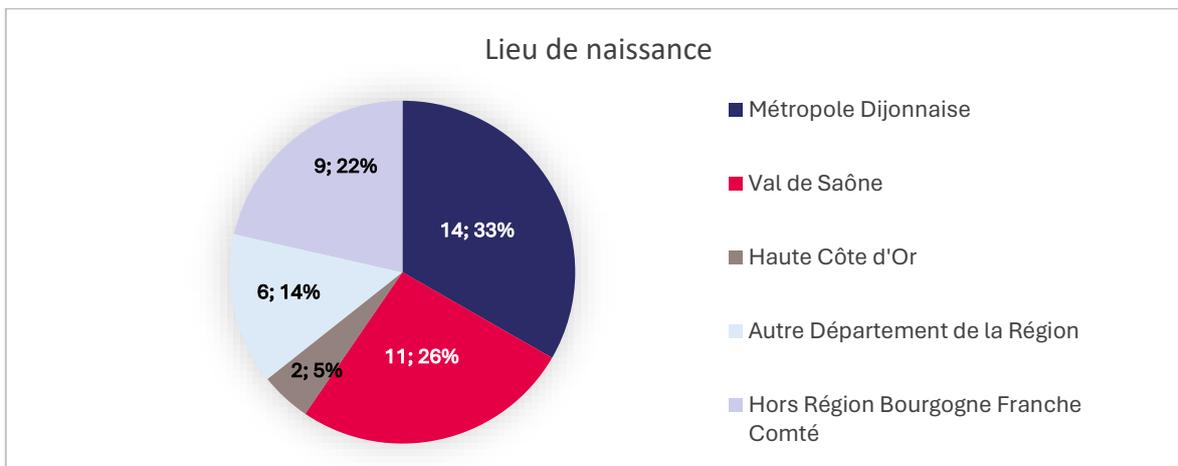
6 contre 2 l’an passé sont âgés de moins de 40 ans.



LIEU DE NAISSANCE

Avec 64 % (80 % en 2022), les Côte d’Oriens sont majoritaires dans notre effectif et même s’ils sont nés dans une ville en dehors du Val de Saône, ils ont de réelles attaches avec ce territoire, car ils y ont grandi ou vécu avant d’intégrer l’une de nos Pensions de Famille.

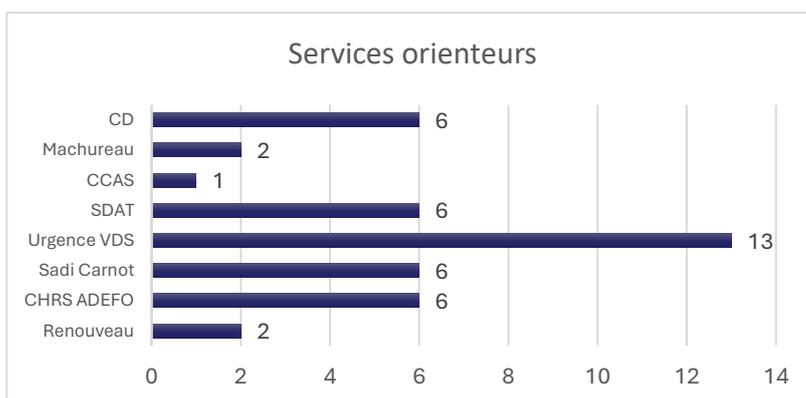
26 % (23 % en 2022) d’entre eux sont directement issus du territoire du Val de Saône. Ces chiffres sont en accord avec le lieu d’implantation de nos établissements qui se devaient de répondre à une demande forte de ces cantons ruraux.



SERVICE ORIENTEUR

Nous constatons que 31 % des orientations via la Commission SIAO se font par l’intermédiaire du Service Hébergement d’Urgence du Val de Saône (cf. le rapport d’activité dédié), contre 41% l’an dernier.

Les Pensions de Famille de l’ADEFO n’ont cette année accueilli qu’une seule personne dont la situation a été présentée en Commission SIAO par le CCAS d’Auxonne, contre 10% l’an passé. Le nombre d’orientations de personnes présentées par le Conseil Départemental (14 %), les CHRS Renouveau (4 %) reste comparable à celui de ces 6 dernières années.



LES PENSIONS DE FAMILLE PERMETTENT A LA PERSONNE DE :

- D'accéder à un logement stable et de favoriser le savoir habiter.
- D'être accompagné dans la vie quotidienne : accompagnement physique si nécessaire dans tous les domaines de la vie : santé, services de droit commun de secteur, alimentation, courses, rythme de vie, hygiène, relations extérieures, dans la prise en charge de ses animaux de compagnie... Une attention particulière est portée à l'hygiène corporelle et à celle du logement.
- De limiter son isolement en mobilisant en interne les résidents sur les espaces collectifs : une permanence est effective tous les lundis de 14h à 16h à la salle commune d'Auxonne et des ateliers collectifs suivis d'un repas sont proposés tous les mardis et vendredis de 10h à 14h.
- De travailler autour du concept de consommation raisonnée qui permet la vie en société, voire de travailler à l'arrêt de la prise de substance lorsque cela est envisageable.
- De concrétiser des sorties à thème en petit ou grand groupe, proposées par les personnes accueillies.
- De tisser des liens en dehors des Pensions de Famille et restaurer les liens familiaux et amicaux si cela est demandé par la personne.
- D'être accueillie avec son animal (ses animaux) de compagnie et de profiter d'un accompagnement par une professionnelle formée à la médiation animale.

Le respect des obligations légales en cas de décès, la remise en état du logement, la mise en adéquation du logement vacant et du public accueilli, et le respect du rythme de la personne qui va devenir un pensionnaire, représentent des éléments qui nous ont poussé cette année à réfléchir à une systématisation des notifications de sortie en date de réception des clefs et de remise en état du logement.

En effet, nous nous voyions jusque là avec des logements vacants, notifiés non occupés mais inutilisables. Ainsi, les curateurs, familles versent la participation du loyer jusqu'au rendu officiel des clefs.

ACCUEIL :

Une fois le logement en état et que nous nous sommes assurés qu'il concorde avec le profil de la personne, un premier contact est pris avec son référent (sa référente).

Si la personne est toujours d'accord avec l'orientation qui a été actée plusieurs mois, voire années auparavant, une rencontre sur site est organisée avec elle, son référent (sa référente), la cheffe de service et un ou deux représentants de l'équipe Pension de Famille.

Il s'agit ici de poser les bases d'une collaboration effective, de rassurer, de commencer à tisser un lien pour que la personne puisse envisager de quitter ce qu'elle connaît pour intégrer le nouveau lieu de vie que nous lui proposons.

La cheffe de service présente également les quelques attendus de la vie en Pension de Famille, comme le respect pour soi et les autres, professionnels ou non. Elle aborde directement la question de la consommation licite ou non pour que ce thème soit parlé librement.

Elle rassure sur la consommation, en précisant que l'abstinence n'est pas de mise dans les Pensions de Famille de l'ADEF0 et que l'équipe se mobilise avec la personne afin qu'elle puisse avoir une consommation raisonnée, lorsque ceci est indispensable, notamment pour participer aux nombreuses actions hebdomadaires, collectives et individuelles.

Nous programmons le même jour, dans la mesure du possible, une visite du logement qui lui est dédié, pour que la personne puisse se projeter.

Depuis des années, nous avons fait le choix, de provoquer ces entretiens de préadmission, uniquement lorsque nous sommes assurés que la personne pourra effectivement, entrer rapidement en Pension de Famille ADEF0. Ceci évite aux personnes orientées une désillusion inutile si les conditions venaient à ne pas être réunies pour que son intégration en Pension de Famille puisse s'opérer.

L'ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN :

Chaque début de semaine un point équipe est réalisé afin de programmer les priorités pour :

- Les rendez-vous médicaux (médecin traitant ou spécialiste) avec accompagnement et présence du travailleur social (3 à 4 rdv/semaine minimum).
- Les interventions et accompagnements à la vie quotidienne. Ils sont programmés à l'avance suivant la capacité du résident à entretenir son logement en autonomie.
- Les accompagnements aux courses alimentaires en petit groupe ou en individuel.
- La phase d'appropriation et de mise en confiance pour les personnes les plus isolées socialement. Passage obligatoire par des temps individuels.
- La préparation et organisation des ateliers et des projets.

- La permanence pour les questions diverses et ou accompagnements urgents.
- L'accompagnement auprès des partenaires locaux pour les Restos du Cœur (2 fois/semaine) et le Secours Populaire (1 fois/mois).

L'accompagnement individuel est aussi important que les temps collectifs. En effet, en plus d'amener les résidents à participer aux ateliers collectifs, il faut également les accompagner dans leurs démarches individuelles. Pour certains, après un long parcours de rue, nous devons construire un projet individuel spécifique avant de pouvoir les amener à intégrer le collectif quand ils se sentiront prêts.

L'hygiène et le soin sont principalement abordés par les TISF.

L'éducateur et la CESF rencontrent à plusieurs reprises, en individuel, ces personnes qui ont eu une vie à la marge de la société pour les accompagner dans l'évolution de leur situation personnelle. Un climat de confiance doit obligatoirement être instauré pour permettre à ces personnes de trouver leurs places au sein des Pensions de Famille.

Ainsi pour chaque résident des Pensions de Famille, un projet collectif et un projet individuel est coconstruit pour replacer la personne au centre de notre accompagnement et pour qu'elle devienne actrice de son futur.

Des réunions de personnes accueillies ont lieu une fois par semestre. Elles se déroulent en présence de l'équipe et de la cheffe de service, en alternance entre Genlis et Auxonne. Elles permettent d'évoquer les sujets que les personnes accueillies souhaitent aborder, de les tenir informées sur des sujets aussi divers que les temps festifs qu'elles souhaitent organiser, sur l'avancée des travaux en cours, sur les problèmes de voisinage et le respect des règles de vie en société...

LES RESSOURCES :

35.7 % de l'effectif (43 en 2022, 45 en 2021), perçoit l'allocation adulte handicapé (**AAH**).

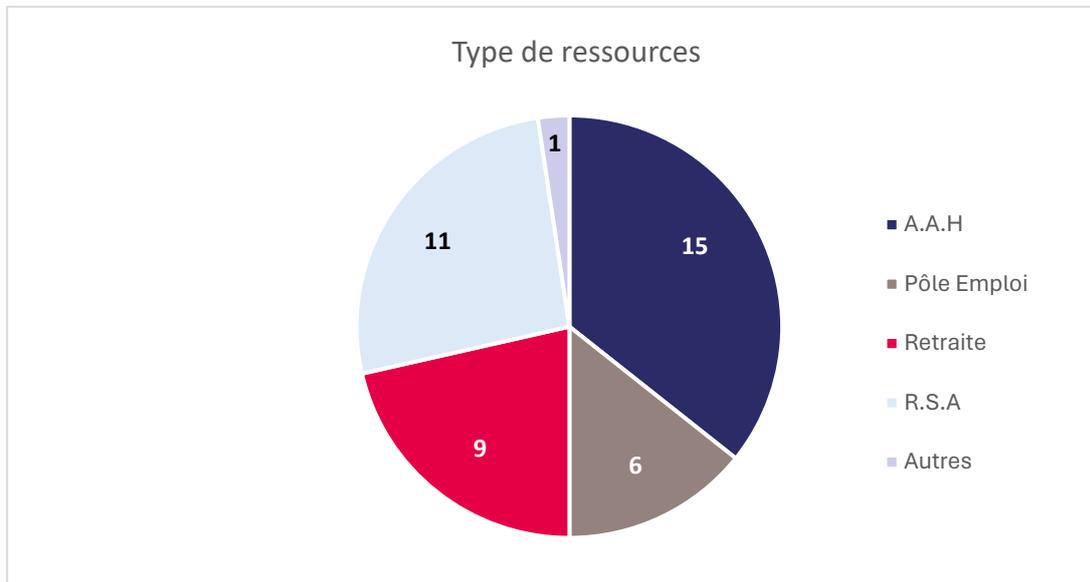
Ce chiffre est à rapprocher des problématiques de santé particulièrement prégnantes de notre public et de sa perte d'autonomie.

Pour la majorité d'entre eux, les professionnels du service ont constitué et déposé à la MDPH, des dossiers de demandes PCH ou APA.

9 résidents sont retraités et perçoivent les prestations en lien soit **21,5 %** (**18 %** en 2022).

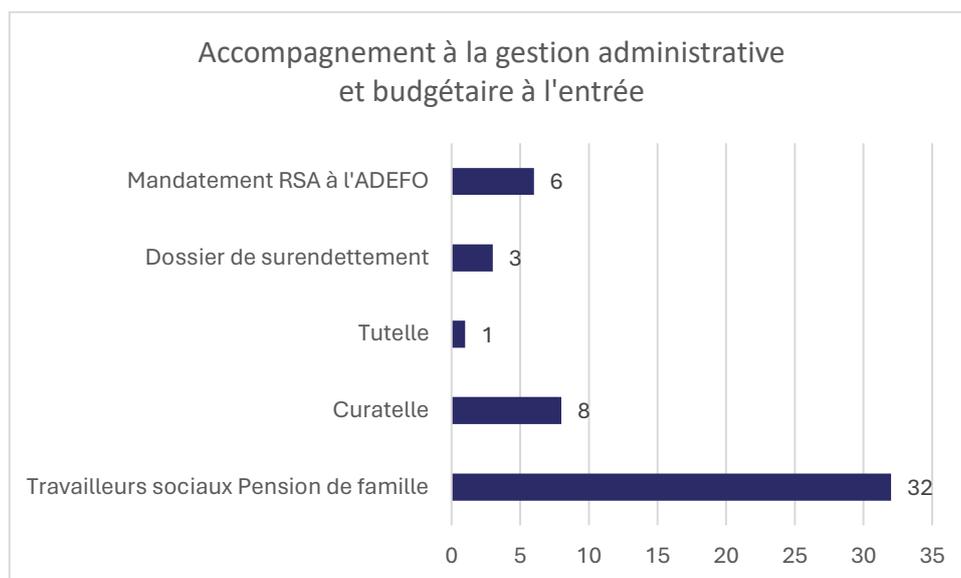
L'activité professionnelle ouvre des droits Pôle Emploi pour **14 %** des personnes accueillies (**13 %** en 2022).

Cette année, **26 %** des pensionnaires bénéficient du RSA, exactement comme l'an passé. Plusieurs bénéficiaires du RSA ont un dossier MDPH en cours de traitement.

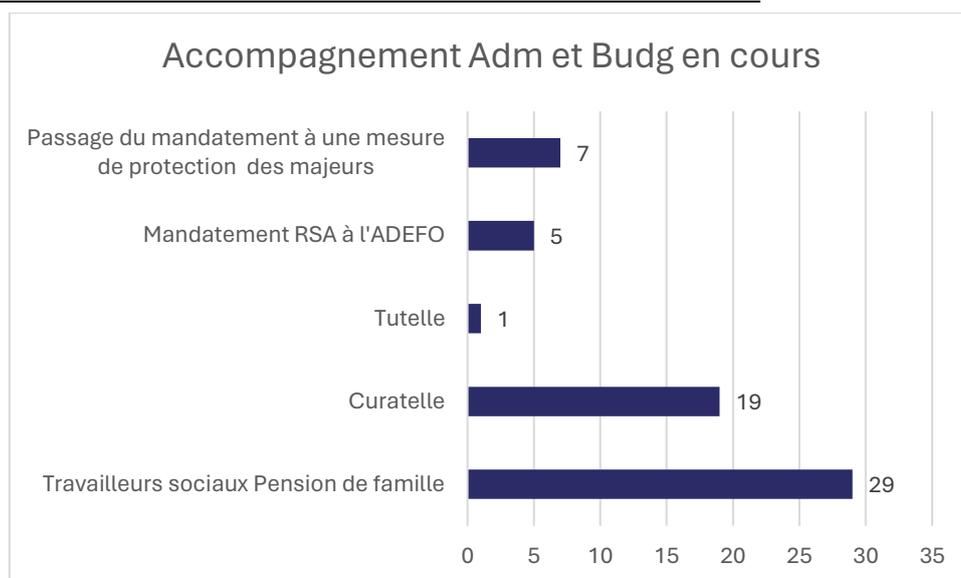


ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF & BUDGETAIRE A L'ENTREE

Cette année, 8 personnes, contre 7 l'an passé, bénéficient d'une mesure de curatelle renforcée à leur entrée en Pension de Famille ADEFO.



ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE EN COURS D'ACCOMPAGNEMENT



En cours d'accompagnement, **11** (10 en 2022) demandes supplémentaires de mise sous protection des ressources ont été déposées par le travailleur social du service et accordées par le juge des tutelles. Ce qui explique que l'effectif des bénéficiaires de mesures de curatelle renforcée passe de 8 à 19 personnes en cours d'accompagnement.

Nous notons également cette année que nous avons le mandatement du RSA pour 5 personnes des Pensions de Famille. Cette possibilité n'est que transitoire pour éviter de nouvelles dettes dans l'attente de la mise sous protection effective des personnes. En cours d'accompagnement aucun dossier de surendettement n'a été déposé à la Banque de France.

PROBLEMATIQUES DE SANTE :

A l'entrée, l'ensemble des 42 pensionnaires accueillis cette année ont des problèmes de santé.

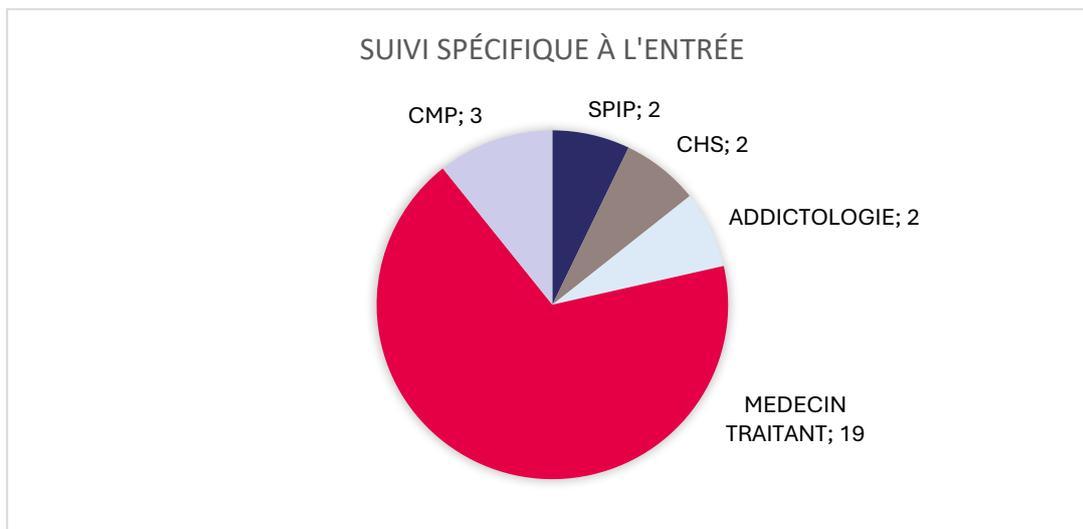
Ils cumulent au minimum 2 pathologies. Les problèmes de santé avérés et non traités sont liés pour la majorité aux addictions, à la santé mentale ou à la santé physique.

Seul un problème de santé sur deux est pris en compte par un médecin avant l'entrée.

La problématique santé du public accueilli dans nos Pensions de Famille est prépondérante.

Son vieillissement, ses conditions de vie passée, le manque de prise en compte régulier de la santé, nous amène à nous centrer sur l'accompagnement aux soins, que ce soit auprès du médecin traitant, de spécialistes ou pour une hospitalisation à plus ou moins long terme.

3 d'entre eux ont un suivi entamé avec un psychologue ou un psychiatre. 2 d'entre eux sont suivis en addictologie.



Dans le cadre de notre accompagnement en Pension de Famille, l'on fait en sorte que chaque résident ait accès à un suivi auprès d'un médecin traitant.

Comme nous l'avons écrit en introduction, nous accueillons les personnes avec leurs problématiques d'addiction. A l'entrée en Pension de Famille, comme nous l'avons vu, seules 2 personnes accueillies avaient un traitement de substitution alors que 28 d'entre elles ont un problème d'addiction avéré et non traité. Dans le cadre de notre accompagnement, ce sujet est librement et fréquemment abordé individuellement ou en thématique de groupe.

Ces échanges permettent de dédramatiser cette problématique et amènent le plus souvent, à moyen ou long terme, la personne à nous demander un accompagnement aux soins qui les conduit pour certaines à une hospitalisation pour un sevrage puis une cure ou à la mise en place d'un traitement.

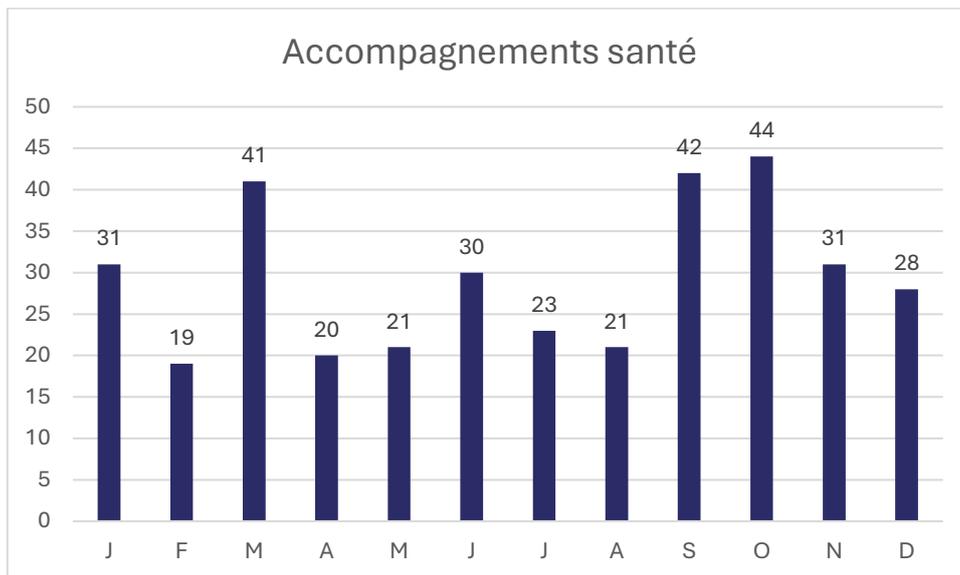
Avec **83.5 %** de l'effectif concerné, les problématiques de santé physique sont aussi prégnantes.

A l'entrée, **21%** des personnes seulement bénéficient de consultations spécialisées et **45 %** (64 % en 2022) seulement des entrants en Pension de Famille ont un médecin traitant. **19** personnes, soit 45%, n'ont aucun accompagnement spécifique à l'entrée en Pension de Famille, alors que leur santé est très dégradée au regard de la vie d'errance qu'elles ont menée.

Il est à noter que la question de la dépendance est préoccupante au sein de nos pensions de famille. Ainsi, pour certains des résidents, nous avons dû modifier nos modes d'intervention et sommes aux prises avec une limite évidente : le vieillissement de ce public précaire.

Nous sommes amenés à nous déplacer une à plusieurs fois par jour pour une surveillance, une aide à l'alimentation, aux courses, un maintien de vie sociale. Les orientations de ce public grandement dépendant mais souffrant d'addiction, de précarité, de parcours de vie abîmé, n'est pas simple. Les EHPAD n'étant pas tous outillés pour cet accompagnement spécifique, nous nous retrouvons aux prises de situations complexes que nous ne pouvons prendre en charge dans les conditions souhaitées et qui viennent impacter grandement les autres résidents.

Notons parallèlement que l'arrivée du dispositif LHSS et son infirmière nous permet pour l'heure de parvenir à gérer ou contenir ces situations spécifiques.

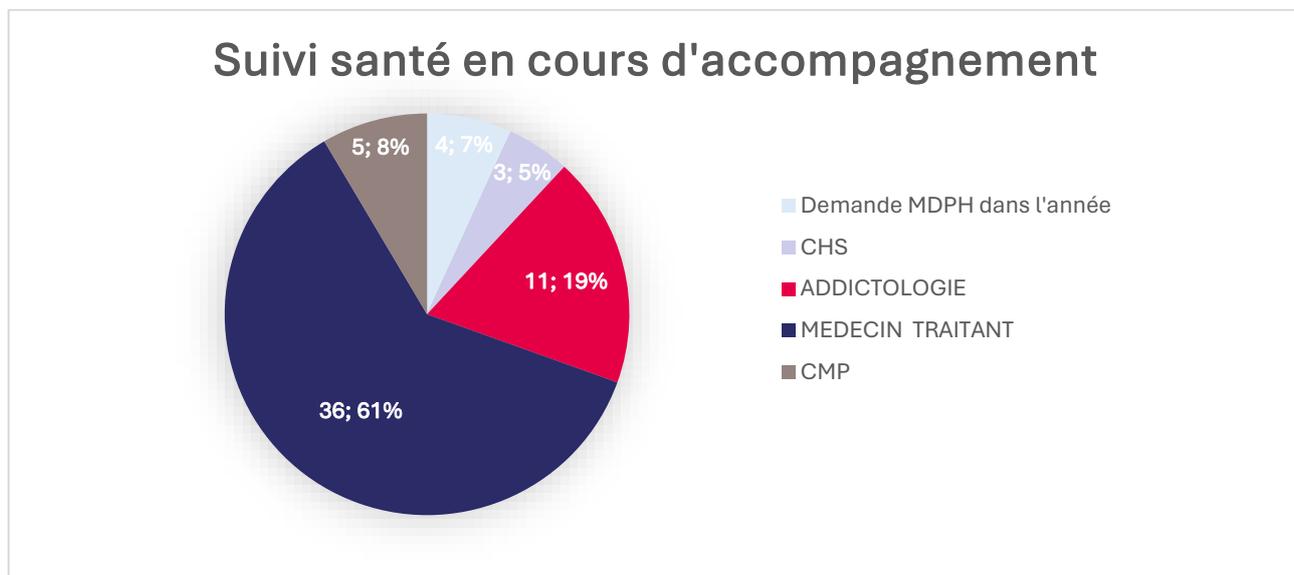


Ce tableau à lui seul démontre bien le temps passé aux accompagnements médicaux par l'équipe éducative. Précisons en sus que ces derniers s'effectuent pour beaucoup d'entre eux sur la métropole et nécessitent un long temps de trajet.

Rajoutons que nos structures d'accueil ne sont pas équipées en PMR pour la plupart et que nous accueillons en étage par exemple une personne dans l'incapacité de se mouvoir, une autre atteinte de cécité partielle.

Nos partenariats avec les acteurs de la santé sont complexes sur un territoire rural. Notre public fait peur et « rebute » et ce secteur manque en sus de personnel.

SUIVI SANTÉ EN COURS D'ACCOMPAGNEMENT



Dès les premiers mois de l'accueil en pension de famille, un travail spécifique autour de l'accès aux soins est mené par l'équipe et notamment pour que les personnes aient un médecin traitant référent. C'est pourquoi toutes les personnes accueillies en ont un.

7 % des pensionnaires ont un accompagnement par le CMP dans le cadre de leur prise en charge.

19 % ont un suivi en addictologie contre 2 % à l'entrée. L'entrée en cure et ou post cure demeure complexe pour ce public.

Les médecins traitants des personnes accueillies se trouvent sur le territoire mais au regard des pathologies du public que nous accueillons et de son vieillissement, les rendez-vous auprès des praticiens hospitaliers, des spécialistes, à Dijon ou Dole, sont très fréquents.

En 2023, nous avons déposé 16 dossiers de **demande de PCH** (Prestation Compensatrice du Handicap) et 5 dossiers de **demande APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Ce travail a été difficile, long et fastidieux pour l'ensemble de l'équipe mais 12 PCH et les 5 demandes APA ont été accordées par la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) pour une durée de 5 ans. Certains dossiers sont toujours en cours de traitement.

L'ensemble des personnes concernées bénéficient d'heures pour les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, alimentation), pour de l'accompagnement à la vie sociale (rendez-vous médicaux), et pour la surveillance (stimulation).

Ces accords de la MDPH attestent de la réalité médicale des personnes que nous accompagnons.

Grâce au dépôt de ces dossiers, des heures de présence humaine, viennent compléter l'accompagnement journalier que nous faisons jusqu'alors seuls, et nous permettent de nous recentrer sur les missions Pension de Familles, tout en prenant en compte les problématiques de santé et le vieillissement de notre public.

LES SORTIES

En Pension de famille, les personnes accueillies ont le choix de la durée de leur séjour. La plupart y trouvent un habitat durable et un accompagnement social qui s'adaptent à leur évolution (ressources, perte d'autonomie...). Ils y demeurent bien souvent jusqu'à la fin de leur vie.

En 2023, nous dénombrons **3** sorties : **1** décès, **2** entrées sur des EHPAD. Il est à noter que les sorties en EHPAD sont rares et difficiles. L'une d'elle a été attendue durant de nombreux mois et la problématique addictive étant faible, nous a permis son intégration. En effet, les EHPAD demeurent frileux à accueillir nos publics marginaux et sous addiction.

Comme nous l'avons vu, le turn-over est le plus souvent relatif aux décès. Dans ce cas de figure, des règles au niveau des successions, dont les déménagements, les normes d'hygiène particulières sont à respecter en faisant appel à des spécialistes. Ceci prend beaucoup de temps à réaliser.

Dans tous les cas, après un départ, il faut ensuite prévenir les personnes en liste d'attente depuis de nombreux mois (entre 12 et 24 mois) et trouver le profil qui sera en adéquation avec le prix du logement, l'environnement, l'accessibilité (escaliers) et le voisinage.

Le turn-over existe donc principalement grâce à l'augmentation régulière de l'agrément qui nous a permis de passer de 15 places en 2015 à 36 places en 2019 et à 41 en 2022.

Plus de 40 personnes sont sur la liste d'attente au 31 décembre 2023, pour entrer dans l'une de nos Pensions de Famille, contre 33 à la même date en 2022.

Ce chiffre démontre que ces places répondent à un réel besoin des publics sur ce territoire rural de l'Est Dijonnais.

Cela dit, nombreuses sont les personnes inscrites sur la liste d'attente ne sont en réalité au moment de la libération de places, pas prêtes à ce type d'accompagnement ou ont vu leur situation personnelle évoluer.

LE LOGEMENT

Pour les personnes très désocialisées qui, pour certaines, ont connu la rue ou la vie « à la rude » dans le milieu agricole, le savoir habiter n'est pas acquis.

C'est pourquoi un aménagement du logement seul, ne peut pas suffire à la mise en place d'une règle de vie au quotidien. Aussi, le travail progressif et régulier des professionnels du service dans ce domaine, permet d'atteindre des résultats.

Le but est de parvenir à une situation acceptable pour les autres, qui évite la stigmatisation. Ce constat s'applique également pour l'entretien du logement.

Nous avons mis en place cette année grâce au partenariat mené avec une entreprise locale, la venue d'une personne pour accompagner à l'entretien des habitations. Cela a réellement porté ses fruits mais du fait de l'obtention d'un CDI par ailleurs et d'une impossibilité de recrutement, sa venue n'a pu se pérenniser et nous sommes en réflexion pour trouver une nouvelle solution d'accompagnement à ce niveau.

TYPE DE BAIL ADEFO

Public 32 logements

Privé 7 logements

L'ADEFO possède un bail emphytéotique pour un bâtiment collectif de 7 logements du parc privé, à Genlis (19 % du nombre total de logements). Pour les 81 % restant, l'Association est locataire en titre de logements dans le parc public : HABELLIS, ORVITIS, CDC Habitat.

Les Pensions de Famille du Val De Saône ont la particularité d'être installées sur 2 communes, Genlis et Auxonne. Seuls 5 des 32 logements, sont à une adresse distincte des collectifs.

34 logements sont des **logements diffus regroupés**.

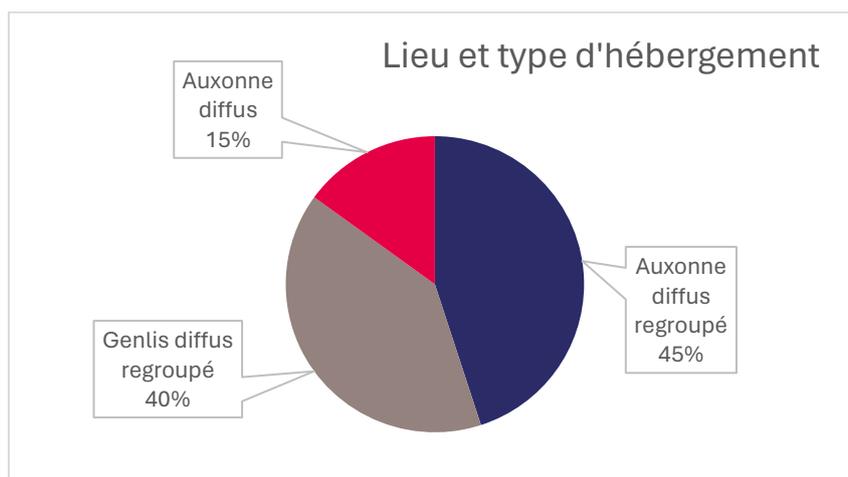
L'outil que représente les 5 logements diffus, tous à proximité des lieux collectifs, participe à l'équilibre des Pensions de Famille.

Ces logements nous permettent de rétablir le calme dans un collectif grâce à un déménagement, lorsque le comportement, souvent lié aux addictions, ou les problématiques psychiques, ne sont pas ou plus compatibles avec la vie en collectivité.

Ils permettent aussi aux personnes ayant eu un parcours en rue marqué, de ne pas se sentir oppressé par la présence, à leur côté, d'autres résidents qui, en miroir, leur renvoient leurs propres problématiques, ce qui peut déclencher un passage à l'acte.

Ils permettent aussi, à ceux qui ont réussi leur parcours de sevrage, d'avoir la possibilité d'être logés, selon leurs choix, en dehors d'un collectif, ce qui représente une promotion sociale et une reconnaissance de leur parcours, d'une grande valeur à leurs yeux.

LIEU ET TYPE D'HEBERGEMENT



Ces appartements individuels, non regroupés sur un collectif, sont aussi un vecteur d'intégration et de reconnaissance sociale pour ces personnes, qui ont toutes eu un parcours locatif très chaotique, ou qui n'ont jamais réellement eu de « chez eux ».

Ils permettent d'accéder à la demande des personnes accueillies en Pension de Famille, à vivre dans un logement « comme tout le monde », tout en restant pensionnaires.

L'accompagnement des Pensions de Famille ADEFO, a la particularité de s'inscrire dans la durée, sur des années. Savoir que changer de logement, de quartier, de voisins et d'environnement est possible, participe à ce que ces personnes se sentent des citoyens à part entière, et contribue à rapprocher les Pensions de Famille de la politique du logement d'abord, tout en gardant la sécurité d'un bail associatif.

Cette année, un logement aura été inaccessible depuis le mois de mars. En effet, un incendie involontaire s'est déclaré et les travaux de remise en état ne sont pas encore réalisés. De ce fait, notre effectif souffre d'une place en moins et fait redescendre cette année l'effectif à 40 personnes possiblement accueillies. Au 31 décembre 2023, le logement demeure inhabitable et sans réalisation de travaux.

LES ACTIONS COLLECTIVES & INDIVIDUELLES EN 2023

Cette année, l'équipe s'est attelée à réactiver et remobiliser les personnes accueillies aux différentes activités ou manifestations du territoire du Service Val du Saône. Elle a ainsi, après réflexion, réunions et échanges avec les pensionnaires, décidé de modifier les modalités des ateliers collectifs.

Ainsi, désormais des ateliers « petit déjeuner » ont lieu quatre jours par semaine et ravissent l'ensemble des résidents. Ils bénéficient de davantage de temps de présence. La proximité immédiate des professionnels permet à tous de s'inscrire sur ces temps. Ainsi, nous avons pu raccrocher certains résidents qui ne participaient plus depuis de nombreux mois.

Deux personnes sont donc détachées chaque matin pour ce faire. Les autres professionnels s'attachent ainsi aux prises en charge individuelles par ailleurs.

Notons que beaucoup souffrent de difficulté de mobilité marquée et que cela permet en sus que le collectif s'inscrive sur leurs espaces de vie.

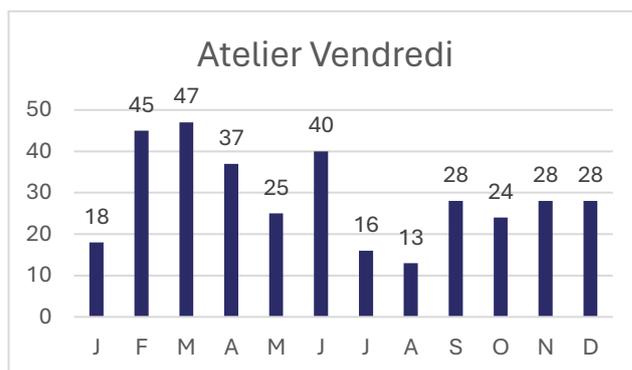
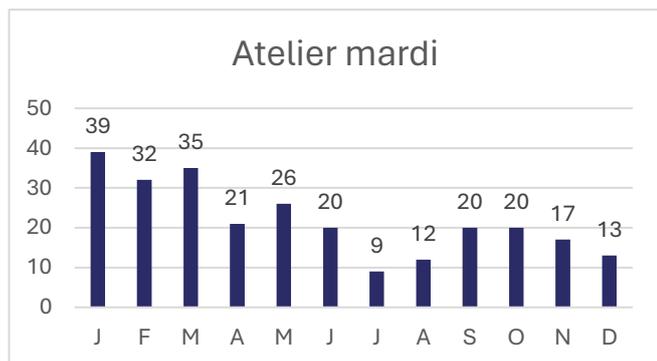
De plus, nous avons cet été eu la chance d'accueillir deux contractuelles qui ont proposé de nombreuses activités extérieures. Dans le cadre de rencontres et réunions, ils ont tous évoqué avoir été ravis des activités, de leurs intensités, régularités et diversités.

Nous avons fait le choix, depuis de nombreuses années, d'ouvrir tous les ateliers, créés et portés par les Pensions de Famille à l'ensemble de public ADEFO du territoire du Val de Saône, qu'il soit accueilli en urgence, en CHRS ou suivi sur l'accompagnement durable.

En effet sur ce territoire rural, les personnes se connaissent, passent d'un dispositif à l'autre et sont toutes isolées. Ces temps collectifs leurs permettent de se socialiser, d'échanger sur leurs points de vue et de se soutenir. Cela contribue par ailleurs à la fluidité des parcours, d'affiner leur connaissance des autres dispositifs.

Les résidents présents peuvent aussi profiter de ces espaces collectifs pour demander un entretien individuel sans prise de rendez-vous. En effet, à Auxonne et à Genlis, un bureau a été installé à l'étage afin de répondre au mieux aux demandes des résidents : problèmes administratifs, courriers non compris, besoin d'avoir une oreille attentive...

Comme précité, ces temps collectifs sont ouverts à d'autres dispositifs. Cela permet et nécessite ainsi une grande cohésion dans l'équipe VDS car tous les travailleurs sociaux sont de ce fait amenés à participer et peuvent ainsi être identifiés. Cette organisation facilite les passages/orientations des personnes dans les différents dispositifs (CHRS en PF, Urgences en CHRS...).



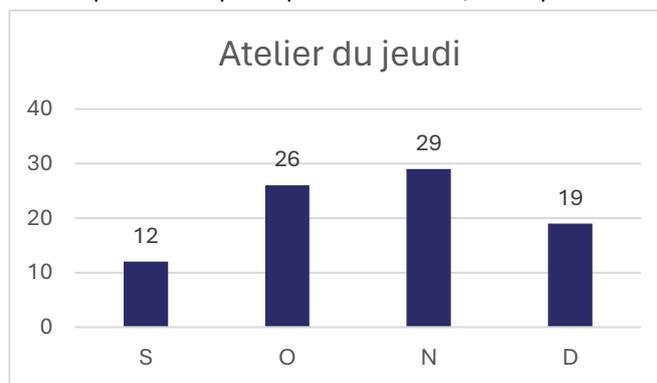
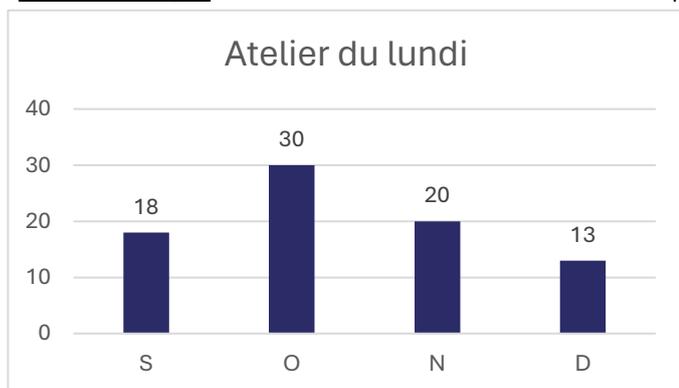
PARTICIPATION AU ATELIERS COLLECTIFS SELON LE DISPOSITIF

Les permanences sont ouvertes à tous les dispositifs (Pension de Famille, CHRS, Hébergements d'Urgences...) et 78 % des résidents sont ceux des Pensions de Famille.

Les personnes prises en charge sur le CHRS représentent moins de 4 pourcents de taux de participation.

Les personnes accompagnées sur les LDA Durables représentent plus de 18 pourcents de taux de participation à l'ensemble des activités proposées.

Les ateliers repas : ont trouvé leur limite cette année. Bien que ces temps soient repérés par les résidents, ils ne permettaient



pas à tous de s'y inscrire. Nous ne touchions qu'une partie de notre public et commençons à voir une lassitude à ces temps. Ainsi, nous les avons transformés et optons aujourd'hui pour des petit déjeuners plus réguliers et organisés sur tous les espaces et toutes les PF.

Les 8 premiers mois sont le reflet des temps de repas. Les quatre derniers mois, marquent le commencement de nos ateliers petit déjeuner.

Ainsi, deux nouveaux tableaux voient le jour.

Les Petits Déjeuners :

Ces temps permettent :

- De se réunir autour d'un petit déjeuner équilibré.
- De rompre à la solitude quotidienne
- De créer du lien entre les résidents
- D'inviter des partenaires spécifiques (médecin, curatrice...)
- Ces ateliers permettent d'aborder les notions d'hygiène, d'équilibre alimentaire, les habitudes alimentaires...
- Ils permettent également de créer et de maintenir une bonne dynamique de groupe et de le réguler. De travailler à la gestion des conflits.
- De réfléchir autour des thèmes tels que : les projets, les sorties, les réunions résidents...
- Répondre aux questions diverses concernant le collectif ou des besoins individuels.
- A la présidente du CVS de recueillir les demandes.

Précisons que ces ateliers sont organisés sur chacun des sites et permettent aux personnes en difficulté de mobilité de s'y intégrer. Aussi, des résidents qui jusque-là ne pouvaient se rendre aux repas, sont présents sur ces espaces.

L'on constate très nettement une augmentation du taux de participation depuis la création de ces temps. Pour exemple sur la commune de Genlis, nous passons les 4 derniers mois à 40, 50, 57 et 47 personnes présentes lors des petits déjeuners. Pour la commune d'Auxonne, ce chiffre est encore plus criant puisque nous passons à 38, 50, 37 et 26 personnes présentes sur ces temps.

Activités et sorties culturelles :

Plusieurs temps sont venus marquer cette année :

- Activité manuelle de Pacques : 5 personnes ont participé
- Sortie collective dans le jura, au lac de Châlain (pédalo...), 6 personnes s'y sont déplacées.
- Visite du Château de Savigny-les-Beaune avec son musée de l'Aviation, de maquettes et de camions de pompier. Une dizaine de personnes s'y est rendue.
- Marches régulières.
- Participation à une sortie NIGLOLAND sur le mois d'octobre. 14 personnes ont participé.
- Un temps collectif à la pêche s'est organisé.
- Une sortie au zoo de l'Auxois s'est déroulée durant l'été. 14 personnes y ont participé.
- Une sortie au marché de Noël de COLMAR en Alsace.
- Pour les fêtes de fin d'année, l'équipe, avec le souci de toucher un maximum de personne, a décidé d'organiser plusieurs temps distincts. Un repas collectif s'est organisé autour d'une journée commune. Nous avons déjeuné ensemble à l'extérieur, puis avons organisé une activité bowling. Dans un second temps, un brunch s'est déroulé tant à Genlis qu'à Auxonne. Ce temps a permis à ceux pour qui la mobilité est réduite de venir et partager ensemble un moment convivial. 48 personnes réparties sur les deux temps se sont mobilisées.

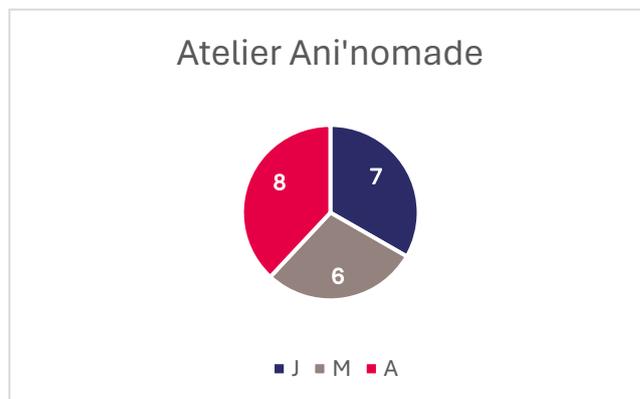
Parallèlement, trois ateliers de création de décorations de Noël se sont déroulés. Les résidents ont ainsi pu repartir avec leurs créations.

Toutes les personnes ont réellement apprécié ces attentions ainsi que la diversité de ce qui a été proposé.

Le « Projet médiation animale »

Depuis 2018, L'ADEFO a signé une convention avec Ani'nomade, association de médiation animale basée à Plombières-les-Dijon : « La médiation animale est une médiation clinique qui se pratique professionnellement en individuel ou en petit groupe à l'aide d'un animal familier, consciencieusement sélectionné et éduqué, afin de chercher à éveiller des réactions visant à maintenir ou à améliorer le potentiel cognitif, physique, psychosocial ou affectif des bénéficiaires. La zoothérapie est une approche qui tire profit de différents animaux pour faciliter la relation et le lien social. »

Le contrat initialement signé pour 6 mois est maintenant annuellement renouvelé car cette activité est devenue un repère pour les personnes accueillies en Pension de Famille.



Quelques chiffres :

- 9 personnes en Pension de Famille possèdent un ou plusieurs animaux.
- 2 ménages en CHRS possèdent des chiens.

- Sur l'Accueil d'urgence, nous avons accueilli cette année deux personnes avec leurs chiens.
- Sur l'ensemble des dispositifs, il y a eu cette année 10 oiseaux, 1 tortue, 15 chiens, 7 chats.

Il est important de noter que dans ce projet, il n'y a pas d'échec possible ni de jugement.

Les Objectifs Généraux :

- Rompre l'isolement
- Développer le sens des responsabilités

Opérationnels :

- (Re) mobiliser les capacités de concentration/d'attention
- Développer la perception tactile et la coordination manuelle
- Aborder les émotions

Les Leviers :

- Les personnes sont en demande d'une action en direction de leur animal,
- Les animateurs ont un diplôme d'éducateur spécialisé, ils ont donc un savoir-faire avec la problématique des résidents.
- Beaucoup d'espèces d'animaux sur le site d'Ani'nomade (chien, chat, rongeur, oiseaux, écureuil, hérisson, poule, alpaga, poney...)
- Les séances sont régulières

Le Timing :

1 séance d'1h30 par mois est prévue, ce qui permet d'installer ce projet et de le ritualiser. Nous avons opté pour le vendredi après-midi qui permet à tous de finir la semaine sur une note positive et de diminuer les angoisses de la veille de weekend.

Cette année, les ateliers ne se sont déroulés que sur trois mois. Nous comptons relancer ce projet début 2024. La TISF formée à la médiation animale va ré enclencher ce projet. En effet, nous avons axé nos animations collectives autour de sorties davantage diversifiées que les années précédentes. Des choix ont été fait.

Le Projet LIVRE :

Ce projet, animé par la cheffe de service et co-porté par deux membres de l'équipe, a commencé à se mettre en place cette année.

Nous avons rencontré et informé l'ensemble des résidents à ce propos. L'idée est de recueillir le témoignage des personnes accompagnées autour du thème de la rencontre. Pour ces personnes aux parcours empreints de ruptures, il nous est apparu nécessaire de trouver un espace où laisser trace. Certains ont choisi de raconter un morceau de leur histoire et nous les laissons maîtres de ce qu'ils veulent déposer. Ce thème de la rencontre n'est pas accessible à tous. Il s'agit comme précité de pouvoir graver une partie d'eux même, travailler à déposer et raconter un morceau d'eux. Il est à noter que les résidents sont libres de pouvoir raconter selon leurs modalités. Certains pourront opter pour un dessin par exemple si le passage à l'oralité est trop difficile.

Ce travail de recueil, de passage à l'écrit est très long et devra se perpétuer sur l'année à venir.

LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES

Des groupes d'expression des résidents avec les professionnels sont organisés tous les trois mois et ont lieu sur chacun des 4 sites d'habitations collectives. Des réunions trimestrielles à l'initiative de la cheffe de service sont organisées avec les résidents d'Auxonne et de Genlis. Les résidents peuvent aussi solliciter la tenue d'une réunion supplémentaire.

Tous les résidents sont systématiquement conviés aux groupes d'expression, qui se tiennent généralement avant un temps collectif hebdomadaire. Cette participation est très importante puisque plus de 80% des résidents y prennent part.

PARTENARIAT

Le partenariat avec le Conseil Départemental de Genlis, d'Auxonne, d'Is sur Tille, le CCAS d'Auxonne et les différents acteurs de terrain est un pilier primordial à cet accompagnement.

L'ADEF0 est implantée sur le secteur du Val de Saône depuis 1988 et a toujours étroitement travaillé avec les acteurs de ce territoire.

Depuis ces dernières années, les travailleurs sociaux, les cadres du CCAS d'Auxonne et du Conseil Départemental de cette ville et de Genlis, l'Adjoint aux Affaires Sociales de Genlis, sont membres permanents des commissions mensuelles SIAO.

Par ailleurs, comme notre Association est connue et reconnue sur ce secteur, les partenaires du domaine du soin, les mairies, les autres associations comme les Restos du Cœur et le Secours Populaire travaillent en étroite collaboration avec nous.

Nous avons aussi établi, depuis deux ans désormais, un partenariat officiel avec le CMP de Longvic à qui nous prêtons un bureau, dans nos locaux de Genlis, pour leur permanence et qui, en retour, apporte à l'équipe du Val de Saône, un appui technique sur les situations qu'elle rencontre.

Pour Auxonne, une synthèse est organisée, au besoin, une à deux fois par an, avec le médecin psychiatre du CMP et l'assistante sociale de son service. Les situations problématiques sont évoquées ce qui permet aux membres de l'équipe d'adapter sa posture professionnelle aux difficultés psychiques des personnes accompagnées.

Dans le cadre du développement partenarial, la cheffe de service et les travailleurs sociaux et la cheffe de service participent :

- Aux Ateliers Thématiques « Santé Mentale », « Familles », « Violences Conjugales » et « Alimentation » organisés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Côte d'Or Val de Saône Vingeanne (PETR),
- Aux commissions « Analyse des Besoins Sociaux » et « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain » (OPHRU), organisés par la Ville d'Auxonne.
- Sont représentés sur le CLSM.
- À la création d'une épicerie sociale et solidaire sur la commune de Genlis.
- A des rencontres autour du Mal Logement à Auxonne.

Depuis décembre 2022, nous avons pré établie une convention avec « dépendance 21 », à qui nous prêtons nos bureaux pour des temps de rencontre individuels et collectifs si besoin pour le public de l'ADEF0. De plus, ils sont ponctuellement présents sur nos temps d'atelier collectif.

Depuis notre déménagement dans les nouveaux locaux, comme précité, une pièce est dédiée spécifiquement à l'accueil des partenaires. Cet espace permet à de nombreux partenaires tels que les curateurs, tutelles, partenaires sociaux, CMP, Solidarité femmes de recevoir du public.

Depuis le 1^{er} décembre de cette année, nous prêtons nos locaux à la SEDAP à GENLIS, sur l'une de nos salle commune. Ainsi, une antenne a pu être créée pour traiter addictions et dépendances.

Par ailleurs, nous nous sommes attachés cette année à la création de nouveaux partenariats et organisé des rencontres avec notamment les acteurs du CPTS, les gendarmes...

L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

Comme depuis des années, nous avons accueilli des stagiaires de la filière Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), soit en stage individuel soit en stage collectif, et Assistant de Service Social.

Participer à la formation des futurs professionnels, que ce soit au niveau des filières médicales, sociales et médico-sociales, est une prise de position forte de notre service et les Pensions de Famille permettent une réelle rencontre entre les étudiants et les pensionnaires.

L'objectif recherché, est de faire découvrir ce public, de faire tomber les aprioris et de transmettre à la nouvelle génération de professionnels, les techniques pour savoir susciter l'envie d'agir, chez ce public spécifique.

CONCLUSION

L'année 2023, est marquée par de nouveau partenariats, l'incendie à la maison du port ayant impacté notre effectif, de nouveaux projets collectifs.

Avec l'expérience, nous constatons que les moyens financiers alloués aux Pensions de Famille, 18 € par jour et par personne depuis le début de l'année 2022, 19 euros à compter du 1er janvier 2023, peinent à assurer l'encadrement approprié du public très marginalisé et non sevré que l'ADEF0 a fait le choix d'accueillir. C'est pourquoi l'équipe a consacré un temps conséquent à la constitution de dossier MDPH en vue de l'obtention de PCH ou d'APA pour les personnes qui peuvent y prétendre.

Nous avons ainsi pu mettre en place un accompagnement individuel à l'entretien des logements en lien avec l'entreprise locale Flexi Service. Cependant, en fin d'année nous apprenons le départ et le non-remplacement de la personne embauchée pour ce faire. Nous demeurons dans l'attente pour l'heure.

Par ailleurs, avec 66 personnes, la liste d'attente est toujours aussi conséquente, malgré l'augmentation régulière de notre agrément. Précisons cette année que beaucoup sur la liste d'attente ne correspondent pas à la prise en charge en PF. Certaines personnes en attente depuis plusieurs années ne peuvent désormais vivre en logement autonome dit classique et auraient besoin d'un accompagnement atypique. Ainsi, nous travaillons en lien notamment avec la mairie de Genlis à l'obtention de deux terrains pour permettre la pose d'une caravane et ou Tiny House.

Parallèlement, certains sont via les commissions, fléchés en Pension de Famille dans un souci de sécurisation des parcours mais ne sont pas prêts au moment de la disponibilité de nos places. Certains sont par ailleurs en parcours logement classique.

La demande de participation aux actions collectives est toujours au rendez-vous ainsi que l'aboutissement des projets personnels des personnes accueillies.

Il reste tout aussi évident que sans présence éducative conséquente, rien de tout ceci ne serait réalisable. En effet, amener la personne à intégrer le collectif existant se fait à son rythme et non à celui des professionnels. Rompre l'isolement de la personne, qui a vécu pendant de longues années dans cette situation, demande du temps et des moyens.

Être à l'écoute, respecter le rythme de chacun, échanger, passer d'une idée à sa réalisation, proposer, être régulier, véhiculer, sont les maîtres mots de la réussite de la participation des personnes accueillies aux actions collectives mais aussi et surtout de la réalisation de ses projets personnels.

Cette participation répond à la mission principale de nos Pensions de Famille qui est de socialiser et rompre l'isolement de notre public tout en lui garantissant la prise en compte de sa situation individuelle et personnelle.

Pour autant, l'équipe est de plus en plus aux prises avec un volet santé (psychique et somatique) de plus en plus prégnant. La disponibilité demandée et engagée est difficilement tenable. Ces temps se font au détriment d'autres pans de l'accompagnement. Il nous apparaît comme important de pouvoir bénéficier d'un professionnel de santé qui puisse prendre le relais sur cet aspect de la prise en charge et coordonner les actions de santé.

Cette année, nous comptons un nouveau dispositif sur notre territoire, les LHSS équipe mobile. Cette intervention a permis de baisser de façon conséquente les accompagnements liés à la santé sur les Pensions de Famille. Pour autant, ils ne peuvent intervenir que dans le cadre du déni de soin.

Notre nouvelle inquiétude se porte sur les personnes dépendantes dont nous avons le suivi. Nous constatons en effet le vieillissement de notre public et sommes aux prises avec les conséquences qui s'y rattachent. Leur dépendance accrue ne peut être prise en charge par les travailleurs sociaux. Nous sommes en peine de pouvoir trouver des structures adaptées et qui sont en accord avec leurs accueils. Pour exemple, les EHPAD demeurent pour une grande majorité réfractaires à leur présence du fait des addictions dont ils souffrent. Nous travaillons à faire émerger et connaître ses situations. Il manque de manière visible et criante des hébergements adaptés à ces publics marginalisés vieillissants.

Nos perspectives pour 2024

- Créer, développer et maintenir les actions collectives.
- Proposer d'autres mini-séjours dans la Maison Familiale de l'ADEF0 à Grancey-le-Château.
- Maintenir une dynamique de groupe.
- Pouvoir organiser des sorties, des séjours réguliers hors département.
- Développer la collaboration avec des services de l'ADEF0 (Service de Prévention Familiale) et les partenariats extérieurs.
- Maintenir le partenariat avec les services sociaux de secteur et poursuivre la mise sous protection des ressources des personnes qui le nécessitent.
- Ouverture d'une nouvelle Pension de Famille à Is-sur-Tille. Continuer à développer les missions de l'ADEF0 à Is-sur-Tille et ses environs qui est le chef-lieu d'un canton qui regroupe 50 communes dont 23 forment la Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (la Covati) et représentent 13 707 habitants.
- Poursuivre et développer le partenariat en direction de la santé avec, le CMP d'Auxonne, le CHS la Chartreuse, le CMP de Longvic qui intervient avec une équipe mobile à Genlis, le service d'addictologie et plus largement le service social du CHU François Mitterrand à Dijon, avec la programmation d'une visite respective des services de chacun et avec les EHPADs, l'ADMR et les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile).
- Poursuivre notre participation aux Ateliers PETR sur nos territoires.
- Réfléchir aux questions de vieillissement de notre public et de dépendance et trouver le relais adéquat le moment venu. Construction d'un projet en ce sens.
- Poursuivre l'aménagement des logements lorsque nécessaire pour favoriser l'accessibilité aux sanitaires notamment.
- Renforcer la connaissance de l'accompagnement Pension de Famille pour les partenaires en général et les bailleurs publics en particulier.
- Poursuivre la recherche de logements adaptés au public (rez-de-chaussée, avec ascenseur).
- Visiter d'autres Pension de Familles pour échanger sur nos pratiques.
- Poursuivre l'accueil de stagiaires et favoriser les journées d'immersion d'autres professionnels pour favoriser l'accompagnement des pensionnaires.